



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/56/818) et sur le projet de budget de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/56/826). À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni un complément d'information.

2. La MINURSO a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) du 29 avril 1991 pour une période initiale de six mois. Depuis lors, son mandat a été prorogé par le Conseil dans diverses résolutions, la dernière en date étant la résolution 1406 (2002) du 30 avril 2002, par laquelle le Conseil l'a prorogé jusqu'au 31 juillet 2002 afin d'examiner plus

avant le rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2002 (S/2002/178).

3. Le Comité consultatif fait observer que le Secrétaire général a présenté, dans son rapport du 19 février, quatre options devant être examinées par le Conseil (S/2002/178, par. 48 à 51); selon le Comité, chacune de ces options pourrait, si elle est approuvée par le Conseil, avoir une incidence importante sur les ressources nécessaires à la Mission pendant l'exercice 2002/03. Le Comité note que le projet de budget de la MINURSO (A/56/826) a été établi sur la base de ressources dont la Mission a besoin pour maintenir son effectif, compte tenu de la réduction découlant de la suspension des activités de la Commission d'identification. **Le Comité consultatif a examiné le projet de budget de la MINURSO étant entendu que, si des modifications survenaient suite à des décisions du Conseil de sécurité, le Secrétaire général en rendrait compte à l'Assemblée générale en septembre 2002 au plus tard.**

* Le rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget de la MINURSO ont été examinés par le Comité consultatif le 15 mai 2002. Le Comité a approuvé son projet de rapport le 17 mai 2002 et l'a transmis pour suite à donner ce même jour.



Exécution du budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

4. Dans sa résolution 54/268 du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINURSO entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001, un crédit d'un montant brut de 49 317 037 dollars (montant net : 45 078 102 dollars), comprenant un montant de 2 339 659 dollars à verser au compte d'appui et un montant de 365 778 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le budget total de la Mission pendant cette période s'est élevé à un montant brut de 45 989 300 dollars (montant net : 42 215 900 dollars), ce qui s'est traduit par un solde inutilisé d'un montant brut de 3 327 737 dollars (montant net : 2 862 202 dollars), soit 7 % du total du crédit alloué. Le montant total des dépenses comptabilisées s'est chiffré à 49 660 000 dollars, dont 3 670 000 dollars imputés sur des contributions volontaires.

5. Le solde inutilisé (3 327 700 dollars) résultait pour l'essentiel d'une réduction des dépenses au titre du personnel militaire (306 200 dollars), du personnel civil (2 452 700 dollars), des besoins opérationnels (89 100 dollars), des autres programmes (14 200 dollars) et des contributions du personnel (465 500 dollars).

6. Le Comité consultatif constate que c'est à la rubrique du personnel civil que la réduction des dépenses a été la plus importante. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/56/818, annexe II, par. 6 et 7), cette réduction tient principalement à un taux de vacance de postes supérieur à la moyenne pour la police civile et le personnel international. Le Comité a été informé que cette réduction était due à la suspension des activités de la Commission d'identification et de son personnel d'appui, y compris des membres de la police civile dont les fonctions sont liées aux activités de la Commission.

7. S'agissant des besoins opérationnels, le Comité consultatif relève, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget (ibid., par. 14 et 15), des dépassements de 1 031 500 dollars au titre des opérations aériennes. **Le Comité constate qu'il n'y a pas d'explications concernant ces dépassements et demande qu'à l'avenir, les rapports sur l'exécution du budget de la Mission comportent des**

justifications détaillées concernant les écarts notables enregistrés dans l'exécution du budget.

8. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre pour ce qui a trait au financement de la MINURSO pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 figurent dans le rapport sur l'exécution du budget (A/56/818, par. 10). **Le Comité consultatif recommande de porter le solde inutilisé d'un montant brut de 3 327 737 dollars (montant net : 2 862 202 dollars) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2002, un montant de 6,5 millions de dollars avait été remboursé aux gouvernements au titre des dépenses afférentes aux contingents pour la période allant du 1er septembre 1991 au 31 janvier 2002 et que le montant dû pour la période du 1er février 2002 au 30 avril 2002 s'élevait à 70 605 dollars.

10. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé que le montant remboursé se chiffrait à 5 097 712 dollars, le montant estimatif restant dû au 31 mars 2002 à 5 185 694 dollars et celui des engagements non réglés à 1 994 827 dollars. Pour ce qui est des indemnités en cas de décès et d'invalidité, le montant des versements effectués au 31 mars 2002 en règlement de 11 demandes se chiffrait à 315 384 dollars, le solde des engagements non acquittés s'élevait à 434 536 dollars et une demande était en instance.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 1er avril 2002, la situation de trésorerie de la Mission s'établissait à 24,7 millions de dollars. Les montants mis en recouvrement auprès des États Membres au 31 mars 2002 s'élevaient à 482,2 millions de dollars et les contributions reçues à 410,5 millions de dollars. Au 31 mars 2002, le montant total des engagements non réglés pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 se chiffrait à 1,2 million de dollars. Au 30 avril 2002, l'encours des prêts se montait à 11 millions de dollars provenant de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUH) et à 5 millions de dollars provenant de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au

Rwanda (MINUAR). Le Comité consultatif a été informé qu'aucune demande d'arbitrage n'avait été présentée concernant la MINURSO.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2002, la situation de la MINURSO en matière d'effectifs se présentait comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>
Contingents	27	27
Observateurs militaires	203	192
Police civile	81	25
Personnel international	300	174
Personnel local	113	110
Observateurs de l'Organisation de l'unité africaine	10	4

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

13. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/56/826, par. 9), le projet de budget de la MINURSO pour 2002/03, qui s'élève à un montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars), a été établi sur la base des ressources dont la Mission a besoin pour maintenir son effectif. Le projet de budget accuse une baisse de 15 % (7 320 100 dollars) du montant brut des dépenses par rapport à la période en cours, qui prend fin le 30 juin 2002. Les contributions volontaires pour l'exercice sont estimées à 6 099 700 dollars. Cette réduction globale des dépenses prévues est imputable à une diminution de 7,3 % des dépenses afférentes au personnel militaire, de 21,4 % des dépenses afférentes au personnel civil, de 7,9 % des dépenses opérationnelles et de 13,7 % des contributions du personnel, compensées en partie par une augmentation de 71,8 % des dépenses au titre des autres programmes.

14. Aucune modification n'est proposée concernant la composition des effectifs de la Mission par rapport à l'exercice en cours; ceux-ci comprennent 203 observateurs militaires, 27 militaires, 81 membres de la police civile, 300 fonctionnaires internationaux, 113 agents locaux et 10 observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé que le tableau

intitulé « Effectifs actuels et effectifs proposés » figurant au chapitre VIII du rapport indiquait, à tort, que le nombre de postes pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur se montait à 109, au lieu de 110, et que le total général des effectifs s'élevait à 422, au lieu de 423. Cette erreur s'explique par l'omission involontaire du poste de Sous-Secrétaire général.

15. Le Comité consultatif a également été informé que, bien que l'estimation des effectifs internationaux ait été établie sur la base d'un taux de vacance nul, les dépenses afférentes à 116 postes, sur les 162 postes que compte la Commission d'identification (les 10 observateurs de l'OUA n'étant pas compris), ne sont pas incluses dans le projet de budget de la MINURSO. Le Comité relève dans le rapport (A/56/826, par. 18) que si la Commission d'identification reprenait l'ensemble de ses activités, le Contrôleur présenterait à l'Assemblée générale une demande visant les ressources supplémentaires nécessaires. À cet égard, le Comité rappelle les observations qu'il a faites plus haut au paragraphe 3.

16. Le Comité consultatif a été informé que le projet de budget tenait compte de la réduction de l'indemnité de subsistance (missions) pour la MINURSO, ramenée de 60 à 50 dollars par jour. Cette mesure a entraîné, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2001/02, une réduction des dépenses au titre de cette indemnité à hauteur de 766 400 dollars pour le personnel militaire et de 3 181 500 dollars pour le personnel civil.

17. Le Comité consultatif relève (ibid., par. 19) qu'on avait tenté d'appliquer les dispositions de la résolution 55/220 C de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les administrations des missions de maintien de la paix aient recours à la définition d'objectifs. **Le Comité consultatif est d'avis que l'administration de la MINURSO devrait définir ses objectifs avec davantage de rigueur et proposer, notamment, des indicateurs de succès précis et mesurables.**

18. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont énoncées dans le projet de budget (ibid., par. 3). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500**

dollars) prévu au titre du fonctionnement de la MINURSO pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et mette ce montant en recouvrement à raison d'un montant brut de 3 460 792 dollars (montant net : 3 207 375 dollars) par mois si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINURSO au-delà du 31 juillet 2002.
